

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU  
de la séance du 12 janvier 2022**

**\* ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2021
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5 Autorisation à agir en justice – mur litigieux ROGALA
- 6 CCLG : Modification des statuts – compétence PLUi
- 7 CCLG : Rapport quinquennal des attributions de compensation
- 8 Programme voirie 2022
- 9 Compte rendu des réunions syndicales (SIVOM -SIAEP)
- 10 Création de licence IV
- 11 Planning des travaux
- 12 Point rajouté à l'ordre du jour : Free mobile – implantation de l'émetteur
- 13 Point rajouté à l'ordre du jour : CDG32 -renouvellement convention assurance statutaire

**Date de convocation :** 06/01/2022

**Etaient présents :** Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Francis DULIN, Patrick LOUVEL, Michel PASCAU, Guillaume POLO, Daniel BOUNET, Gilles LACLAVERE, Lydia LUONG CAZANOVA, Sophie GOMEZ.

Absent excusé : CALCINE Patrice

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h 30

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2021**

Le compte rendu de la séance du 17 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Jean-Pierre BARRIEU est nommé secrétaire de séance.

## **3. Compte rendu des décisions prises par le Maire**

N°2021-489 – non acquisition d'un bien par voie de préemption – DIA n° 44 – 55 route de Lectoure – A Apion – WIERRE Mickaël et BELHACHE Audrey

## **4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 17 novembre 2021**

N° 531-2021 : Battue administrative de régulation des pigeons de ville

N° 532-2021 : Certificat d'urbanisme simple information – A Apion – Maître Bonnet (Wierre/Belhache)

N° 533-2021 : Déclaration préalable accordée – enduit façade 4 rue de la Peyrade – MAIRE Catherine

N° 534-2021 : Certificat d'urbanisme simple information – A Tourné – Maître Bonnet (Gachadouat)

N° 535-2021 : Certificat d'urbanisme simple information – A Lassale - Maître Bonnet (Gachadouat)

N° 536-2021 : Certificat d'urbanisme simple information – A Bêche - Maître Bonnet (Gachadouat)

N° 537-2022 : PC accordé – restauration d'une ruine – à Pis – GADRAS Benjamin

N° 538-2022 : PC refusé – maison individuelle – à Belliard- FERRONATO Michel et Monique

N° 539-2022 : Permission de voirie Childs – échafaudage 4 rue de la Peyrade (Maire Catherine)

Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

**12- Free mobile – implantation de l'émetteur**

**13- CDG32 -renouvellement convention assurance statutaire**

Proposition approuvée par le conseil municipal.

## **5. Autorisation à agir en justice – mur litigieux ROGALA**

Mme Rogala refuse de signer le bornage effectué par le cabinet Berthier. Les deux experts mandatés par les assurances de Mme Rogala et de la mairie ont confirmé ce bornage.

Mme Rogala nous assigne en justice, convocation pour le 7 février à Condom. Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le maire à agir en justice pour cette affaire.

Approuvé à l'unanimité.

## **6. CCLG : Modification des statuts – compétence PLUi**

La compétence Plu a été transférée à la communauté de communes au 1er juillet 2021 ce qui entraîne une modification des statuts de la CCLG. Ces statuts doivent être approuvés par les différentes communes.

Ils sont approuvés par 8 voix pour et 2 abstentions.

## **7. CCLG : Rapport quinquennal des attributions de compensation**

L'attribution de compensation de la CCLG pour Castéra était de 1285€ en 2020, le prévisionnel Pour 2021 est de 2656€.

## **8. Programme voirie 2022**

Le SIVOM a proposé aux communes adhérentes de choisir entre deux périodes (juillet ou septembre) pour le début des travaux. C'est septembre qui a été retenu.

D Bounet précise que la route de Caouzes est en mauvais état.

JC Bolzonella a demandé à G Polo que la mairie entretienne le chemin qui va jusqu'à sa maison (calcaire)

S Gomez dit que le chemin des poubelles à Peyradis se dégrade (calcaire)  
La commission voirie se retrouve jeudi 20 à 13h30 pour faire le tour de la commune et recenser les travaux à effectuer.

## **9. Compte rendu des réunions syndicales (SIVOM -SIAEP)**

Tous les élus ont reçu les comptes rendus. F Dulin précise qu'au SIAEP, M Ballenghien a démissionné et que Mme Lagardère a été élue. M le Préfet demande de mettre la station en conformité pour la qualité de l'eau, des pesticides ayant été trouvés lors des analyses. Une solution proposée consiste à utiliser du charbon actif (coût 2000€ la tonne).

## **10. Création de licence IV**

L'état propose aux communes intéressées une licence IV gratuite (valeur normale 18000€).  
L'objectif est de revitaliser le milieu rural. La mairie est propriétaire de la licence mais elle peut la céder à un porteur de projet qui voudrait s'installer dans la commune (bistrot, restaurant...). Il est impératif de l'activer au moins une fois par an (même si on ne sert pas d'alcool). Une formation de trois jours est obligatoire (coût 708€) pour la personne responsable (membre d'une association...).  
G Polo propose d'en parler aux différentes associations.

## **11. Planning des travaux**

La date du samedi 15 février est retenue pour :

\*ranger les guirlandes de Noël

\*couper et broyer les branches de la haie séparant le terrain de M et Mme Maire du garage municipal

F Dulin a fait faire un devis pour changer les gouttières et les dalles du garage municipal : coût 800€ ; accepté par le conseil.

## **12. Free mobile – implantation de l'émetteur**

M le Maire expose le problème posé par la position de l'émetteur qui ne peut pas couvrir toutes les zones répertoriées au début de l'étude. Il présente les différentes solutions envisagées par free mobile. Après en avoir délibéré le conseil décide de retenir le projet du château d'eau par 8 voix pour et 2 abstentions malgré la perte de deux points qui ne seront pas couverts

## **13. CDG – Convention de mise à disposition de personnel pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire**

Le Centre de Gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

-la gestion administrative des sinistres et des primes

-Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire

-La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de personnel pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

Prochaine réunion le 16 février 2022

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30

<b>PASCAU Michel</b>	
<b>DULIN Francis</b>	
<b>LACLAVERE Gilles</b>	
<b>BARRIEU Jean-Pierre</b>	
<b>BORDON Sylvie</b>	
<b>BOUNET Daniel</b>	
<b>CALCINE Patrice</b>	Absent excusé
<b>GOMEZ Sophie</b>	
<b>LOUVEL Patrick</b>	
<b>LUONG-CASANOVA Lydia</b>	
<b>POLO Guillaume</b>	